



## Échéancier de La Passerelle

La Passerelle est une démarche en collaboration avec tous les organismes travaillant auprès des enfants d'âge préscolaire ainsi que la Commission scolaire des Bois-Francis. Elle vise tout d'abord à **maintenir une concertation entre les différents milieux quant aux habiletés à encourager chez les enfants de 4-5 ans pour ainsi favoriser leur transition entre la petite enfance et la maternelle**. Le tout pour rassurer l'enfant et sa famille face à ce passage important.

Votre connaissance de l'enfant et l'intimité de la relation que vous avez su développer au cours des années avec lui et sa famille, font de vous des personnes ressources importantes pour favoriser cette transition.

### **Novembre : Inscription à la Maternelle**

- Les enfants qui auront 5 ans au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire en cours sont invités à se rendre à l'école de leur quartier, avec un parent, pour s'inscrire à la maternelle. **Tous les enfants recevront le napperon de la Passerelle lors de l'inscription.**

### **Guide des habiletés à encourager**

En janvier, nous vous suggérons de remettre le guide des habiletés à encourager aux parents ayant des enfants commençant la maternelle en septembre.

### **Document service de garde à compléter.**

Avant de compléter votre première grille de La Passerelle, je vous invite à lire le document **précision sur l'outil** au [www.csbfc.qc.ca/LaPasserelle](http://www.csbfc.qc.ca/LaPasserelle). Vous y retrouverez plusieurs précisions qui faciliteront votre travail.

**À l'automne ou en janvier**, vous pouvez compléter une première fois la grille à remettre à l'école. La deuxième observation est faite en juin, juste avant de la remettre à l'école.

## **Remise des grilles**

Si vous demeurez près de la future école de l'enfant, nous vous invitons à la remettre directement à l'école. La majorité des écoles ont une boîte aux lettres située à l'extérieur.

Si les enfants de votre service de garde vont dans des écoles différentes, vous pouvez :

- 1- Les envoyer par courrier à chacune d'elle.
- 2- Aller les remettre directement aux écoles.
- 3- Les envoyer à la Commission scolaire des Bois-Francs, à l'attention de la responsable de la Passerelle qui s'occupera de les distribuer dans les écoles.

**Assurez-vous d'avoir bien écrit le nom de l'école prévue en septembre sur la page couverture.**

### **Commission scolaire des Bois-Francs**

40, boulevard des Bois-Francs Nord, C.P. 40

Victoriaville (Québec) G6P 6S5

**a/s La Passerelle**

*Vous devez envoyer les grilles au plus tard le 22 juin*

Le parent peut remettre la grille lui-même. Il demeure l'agent de transmission d'informations à prioriser. Si c'est vous qui remettez la grille à l'école, c'est dans le but de lui rendre service.

Bravo et merci pour votre excellent travail auprès des enfants! La qualité de votre présence contribue grandement à leur développement global. Bonne continuation!

Merci de votre précieuse collaboration!

Marie-Eve Croteau,  
Chargée de projet pour la Passerelle Arthabaska  
[marieevecroteau@gmail.com](mailto:marieevecroteau@gmail.com)

N.B. Pour l'inscription à Passe-Partout : Les enfants qui auront 4 ans au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire en cours sont invités à se rendre à l'école de leur quartier, avec un parent, pour s'inscrire au programme Passe-Partout. Les parents peuvent trouver de l'information ainsi que le formulaire d'inscription au [www.csbf.qc.ca/Passe-Partout](http://www.csbf.qc.ca/Passe-Partout). Il n'y a pas de grille Passerelle à compléter pour le Service d'animation Passe-Partout.